

RAPPORT

**SUR LES PROGRES REALISES DANS LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS
DU SOMMET MONDIAL DE L' ALIMENTATION**

Pays : Cameroun

Date du rapport : Mars 2006

**INSTITUTION ETABLISSANT LE RAPPORT : MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

Agent de coordination: La Coordonnation Nationale du PSSA

Nom : Ngniado Boniface

Fonction : Coordonnateur National du PSSA

**Téléphone : (237) 2224105
(237) 7766067**

Fax : (237) 222 50 91

Adresse électronique : ngniado @ yahoo. fr

TABLE DES MATIERES

TITRE	Pages
TABLE DES MATIERES	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
SECTION I : INFORMATIONS GENERALES	6
SECTION II : QUESTIONS PRIORITAIRES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L’ALIMENTATION	9
Indicateurs de la sécurité alimentaire et indicateurs connexes	13
SECTION III : ACTIONS RECOMMANDEES POUR CHAQUE ENGAGEMENT ET MESURES PRISES	17
Engagement I	18
Engagement II	21
Engagement III	24
Engagement IV	27
Engagement V	29
Engagement VI	31
Engagement VII	32
SECTION IV : BILAN DE L’EXPERIENCE - EXAMEN DES BONNES PRATIQUES ET DES OBSTACLES ENTRAVANT LA LUTTE CONTRE LA FAIM	33

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGOA	African Growth and Opportunity Act
ANAFOR	Agence Nationale pour le Développement Forestier
BAD	Banque Africaine de Développement
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFA	Communauté Financière Africaine
CNLS	Comité National de Lutte contre le SIDA
DB	Direction du Budget
DP	Direction de la Prévision
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
FAO	Food and Agricultural Organisation
FIDA	Fund for International Development and Agriculture
FNE	Fonds National de l'Emploi
GIC	Groupe d'Initiative Commune
MINADER	Ministère de l'Agriculture
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINCOF	Ministère de la Condition Féminine
MINDIC	Ministère du Développement Industriel et Commercial
MINEDUC	Ministère de l'Education Nationale
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINETFOP	Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle
MINFI	Ministère des Finances et du Budget
MINSANTE	Ministère de la santé
MPPF-CAM	Micro projets Productifs en Faveur des Femmes du Cameroun
ONEL	Observatoire National des Elections
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PADC	Projet d'Appui au développement Communautaire
PADER	Programme d'Appui au développement rural
PA-PSSA	Projet d'Appui au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PARFAR	Projet d'Amélioration du Revenu Familial Rural
PM	Premier Ministre
PNDP	Programme National de développement participatif
PNMF	Programme National de la Micro Finance

PNPGC	Projet national de Prévention et de Gestion des Catastrophes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PREPAFEN	Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en Faveur de la Femme dans la Province de l'Extrême-Nord
PFRDV	Pays à Faibles Revenus et à Déficit Vivrier
PSFE	Projet sectoriel Forêt-Environnement
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SNAR	Système National d'Alerte Rapide et d'Information sur les Marchés
TCP	Technically Coordinated Project
UNICEF	United Nation Infant and Child Education Fund
UTAVA	Unité des traitements Agricoles par Voie Aérienne
VIH	Virus de l'immunodéficience Humaine

SECTION I :
INFORMATIONS GENERALES

Les Etudes d'Évaluations de programme ou de projet disponibles concernant le plan d'action du SMA

Au niveau du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, il n'y a pas eu d'études d'impact ces dernières années. Il en n'est de même pour le Ministère de l'élevage, des pêches et des Industries Animales.

Au Ministère des forêts, il y'a eu une étude d'impact environnemental par rapport à la mise en oeuvre du PSFE.

Informations concernant les programmes d'aide extérieure, avec indication de leur impact sur la réduction de la pauvreté :

Parmis les programmes d'aide extérieure on peut citer:

- Programme National de Développement des tubercules : lancé en 2004 et financé sur fonds FIDA ; C'est un programme qui intervient dans toutes les dix provinces du pays. Pour l'instant le programme n'intervient que dans le manioc mais compte étendre ses activités aux autres tubercules dans les années à venir.
- Programme d'appui au Développement communautaire : lancé en 2002 et financé sur fonds FIDA. Ce programme intervient dans deux provinces ; l'extrême Nord et le Centre
- Le Programme National de développement participatif : financé par la Banque Mondiale
- Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement financé par plusieurs bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale, le DFID, l'ACDI et l'Union Européenne.
- Grassfield Rural Development Project dans la province du Nord Ouest, financé par la BAD.
- RUMPI projet dans la province du Sud Ouest, financé par la BAD.

- Le projet d'appui à la production des semences améliorées et saines de riz, financé par la FAO. Des semenciers sont en train d'être formés dans les périmètres producteurs de riz au Nord et à l'Extrême Nord.
- Promotion de la production du palmier dattier dans la zone Nord du Cameroun, financé par la FAO : Les variétés améliorées du palmier dattier ont été importées et seront introduites dans cette zone
- Le PACE financé par l'Union Européenne et qui intervient dans toutes les provinces du pays.

SECTION II :

**QUESTIONS PRIORITAIRES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL
DE L'ALIMENTATION**

Le Cameroun a des ressources agricoles abondantes et diversifiées. Il dispose de larges possibilités d'intensification et de diversification de ses produ

ctions agricoles notamment au niveau des filières vivrières dominantes et du petit élevage villageois. Le secteur agricole camerounais est très diversifié et offre un large éventail de production végétales, animales et halieutiques. Cependant, ces ressources ne sont pas bien exploitées et l'insécurité alimentaire menace certaines zones du pays. L'essentiel de la production agricole est générée par des petites exploitations paysannes (0,5 à 1,5 ha), et son développement se heurte à des problèmes de disponibilité et d'accès aux intrants, à la faible productivité des élevages et au manque d'organisation des filières. A ces contraintes viennent s'ajouter le manque de technologies et de matériel appropriés à la transformation et au stockage des produits et les difficultés de commercialisation dans les zones reculées.

L'alimentation des camerounais est constituée essentiellement de tubercules, de plantain et de maïs, dans la moitié Sud du Pays, et de Sorgho, riz et mil au Nord. Les disponibilités énergétiques sont passées de 2340 kcal/personne/jour en 1979-81 à 2170 kcal/personne/jour en 1992-94, puis à 2200 kcal/personne/jour en 1996. La malnutrition protéino-énergétique de l'enfant est très répandue dans tout le pays, notamment chez les populations démunies : environ 21% des enfants de moins de cinq ans sont en sous-poids, 31% ont des retards de croissance. Cette situation devrait s'aggraver avec le déséquilibre enregistré ces dernières années entre l'accroissement démographique et l'augmentation des productions alimentaires.

Le déficit alimentaire présente des niveaux de gravité inégaux, suivant les zones agro-écologiques, d'une part, et les groupes sociaux concernés, d'autre part. Les zones rurales à déficit alimentaire chronique sont celles situées dans les régions sahéliennes et soudaniennes en raison de l'extrême sévérité du déficit hydrique pour l'agriculture et l'élevage, de l'indisponibilité des intrants (engrais, semences) et des attaques répétées de nombreux ennemis des cultures (insectes, oiseaux). L'insécurité alimentaire est également liée à l'exiguïté et à la dégradation des ressources foncières dans les zones densément peuplées de l'Ouest et du Centre.

Traditionnellement, le sous-secteur vivrier pratiqué comprend surtout les céréales au Nord (mil, sorgho, maïs), les tubercules (manioc, patates, taro) au Sud. Les produits obtenus sont destinés à la consommation domestique, mais également à l'exportation vers les pays voisins et même vers l'Europe, ce qui a valu au Cameroun la réputation de grenier de l'Afrique Centrale. Les productions annuelles sont estimées à 4 642 000 tonnes de tubercules (macabo, taro, patate, igname) 1 650 000 tonnes de céréales, 2 192 000 tonnes de féculents (banane douce alimentaire et banane-plantain), et 1 200 000 tonnes de légumes (voandzou, niébé, haricot) en 2001/2002. L'on observe depuis 1989/1990, une relance de la production vivrière ; les grandes cultures vivrières ont connu un développement considérable (production de maïs multipliée par 2,3, celle du mil/sorgho par 1,5, celle du manioc, par 3,5 et celle du plantain, par 1,6) ; les accroissements sont encore plus spectaculaires pour certaines productions « mineures » (production de l'igname multipliée par 5, celle de la pomme de terre par 8, et celle du haricot/niébé par 4,8).

Toutefois, les rendements des grandes cultures restent faibles (environ 2 tonnes par hectare pour le maïs, environ 12 tonnes pour le manioc, 14 tonnes pour le plantain, et 0,8 tonnes pour l'arachide) pour diverses raisons (faible utilisation des intrants, baisse de la fertilité des sols) et l'accroissement des productions a surtout été due à de fortes extensions de surfaces cultivées. On note quand-même des accroissements sensibles de rendements pour quelques productions comme l'igname (rendement triplé), et le haricot (rendement presque doublé).

Le Sous-secteur élevage comprend aussi bien les bovins, que les caprins, les porcins et la volaille. Il est pratiqué traditionnellement par la plupart des exploitants agricoles. La production totale de viande est de l'ordre de 160 000 tonnes dont deux tiers de viande bovine, celle d'œufs est estimée à 11 000 tonnes et celle de lait à 180 000 tonnes. Seulement l'on enregistre un déficit commercial

important en matière de produits d'élevage. 100 000 bovins sont importés annuellement de la RCA et du Tchad et 20 000 tonnes de viande bovine congelée sont achetées annuellement de la CEE.. Le sous secteur est en nette reprise depuis sa libéralisation ; la disponibilité en protéines animales par personne est de 90 kg mais de nombreuses contraintes émaillent l'environnement du secteur : i) la faible productivité des races, ii) l'absence d'habitat approprié, iii) les difficultés d'approvisionnement en aliments et produits vétérinaires par manque de réseau de distribution adéquat et par manque de systèmes de financement d'un tel réseau, iv) l'encadrement technique et prophylactique rudimentaire.

L'ensemble du réseau hydrographique du Cameroun lui confère un potentiel de production de poisson estimé à plus de 350 000 tonnes mais la production actuelle tourne autour de 120 000 tonnes, répartis entre la pêche artisanale maritime (80 000 tonnes), la pêche industrielle et la pêche continentale. Les poissons pélagiques constituent 70 à 80% de cette production. Les besoins de la population se situent autour de 180 000 tonnes de poisson, ce qui suppose un déficit annuel de 60 000 tonnes, comblé en partie par les importations. La mobilisation de toutes les potentialités halieutiques se heurte à un certain nombre de contraintes, notamment : l'insuffisance des moyens de production et d'infrastructures de conditionnement et de commercialisation et le manque d'encadrement.

La superficie totale des terres irrigables au Cameroun est estimée à 240 000 ha. L'essentiel de ce potentiel est concentré dans les provinces du Nord, de l'Extrême nord, de l'Ouest et du Nord-ouest. L'inventaire des périmètres irrigués donne une superficie totale d'environ 24 000 ha (soit 10% du potentiel irrigable). Les ressources en eau sont nombreuses, variées et réparties sur l'ensemble du pays. En ce qui concerne les eaux de pluies, leur hauteur décroît du sud au Nord ; elle varie de 4000 mm dans la partie méridionale à 400 mm dans la partie septentrionale. L'échec des grands projets hydro-agricoles a amené les pouvoirs publics à favoriser les petits périmètres irrigués qui ont fait leurs preuves dans divers pays. Les principales contraintes auxquelles le Cameroun est confronté en matière de maîtrise de l'eau sont : i) la sécheresse en raison d'une pluviométrie insuffisante et mal répartie dans les provinces du Nord et de l'extrême nord, ii) une érosion hydrique marquée dans les zones à écologie fragile : les hauts plateaux et les provinces du Nord et de l'Extrême nord, iii) les inondations dans les zones des bas-fonds des régions à pluviométrie abondante, iv) les déficits pluviométriques momentanés dans l'ensemble des provinces méridionales, et v) le manque d'aménagement hydro agricoles pour l'irrigation.

Les cultures d'exportation sont pratiquées par environ 57% des exploitations. Elles représentent environ 21% du PIB et contribuent à hauteur de 0,48 point à la croissance globale. Leurs production connaît un regain de croissance (10,6% par an) depuis la dévaluation du FCFA en janvier 1994. Même si la production des cafés a baissé de 15% en 2002 (environ 68 128 tonnes en 2002), celle de cacao a très sensiblement augmenté de 7% (environ 180 000 en 2003). La production de l'huile de palme destinée au marché local, a atteint 170 000 tonnes en 2001/2002 et celle du caoutchouc (57 233 tonnes) est en progression régulière. La filière banane (284 637 tonnes) a connu une hausse de 12% en 2002, mais l'exportation se heurte de plus en plus à la concurrence sud-américaine. La production de coton a aussi montré une progression régulière pour atteindre environ 103 698 tonnes de coton-fibre en 2002. Le sous secteur forestier joue un rôle économique très important. En effet, il représente 9% du PIB et emploie environ 45 000 personnes. La production annuelle de bois est estimée à 3 millions de m³ pour une superficie forestière totale de 24 millions d'ha (51,3% de la superficie du pays).

L'apparente autosuffisance alimentaire du Cameroun peut donc être rapidement remise en question lorsque l'on considère l'inégale répartition des disponibilités alimentaires à cause des routes de desserte insuffisantes ou mal entretenues, et de la précarité ambiante dans la partie septentrionale, régulièrement sujette aux attaques des déprédateurs des cultures, aux disettes et à la famine. En réalité, près d'un quart de la population (25%) ne mange pas à sa fin en 2001, alors que les estimations laissent entrevoir que le besoin du Cameroun en produits vivriers, évalué à 4,2 millions de tonnes, pourrait être couvert à 95% par la production actuelle. Les pertes post-récoltes, les

difficultés de stockage et de distribution creusent le déficit alimentaire qui atteint 20 à 30% dans les provinces du Nord, de l'Extrême nord et de l'Adamaoua ; aussi les autorités compétentes multiplient-elles des efforts pour assurer une sécurité alimentaire pour tous, et faire bénéficier tout le monde des fruits de la reprise de la croissance économique.

La vision gouvernementale en la matière est résumée dans un Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) dont la mise en oeuvre prévoit la mise en place d'une vingtaine de programmes intégrés avec une forte emphase sur les jeunes et les femmes. Le DSDR lui-même s'inscrit dans un document plus vaste, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré avec l'appui des bailleurs de fonds dans le cadre de la lutte intégrée et multisectorielle contre la pauvreté au Cameroun.

La principale contrainte à l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'Actions du Sommet Mondial de l'Alimentation et la réalisation de l'objectif du Sommet visant à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées avant 2015 demeure l'appareil statistique inopérant, à cause duquel il reste très difficile d'évaluer les progrès réalisés. D'autres contraintes sont également observées : la faiblesse et le mauvais état du réseau des pistes. De collecte et d'écoulement des produits, l'infertilité des sols et l'approvisionnement difficile en intrants, ne permettent pas une croissance de la production agricole comparable à l'évolution de la demande en produits vivriers dopée par la montée économique de certains pays de la sous-région et le fort taux d'accroissement de la population (2,8% par an).

Afin d'assurer efficacement le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'Actions du Sommet Mondial de l'Alimentation au Cameroun, un comité de concertation regroupant les différents ministères concernés a été créé, et les procédures de son fonctionnement sont en cours de validation. La campagne autour du slogan « Nourriture pour tous » s'intensifie avec notamment des émissions radio-télévisées des affichages et des sensibilisations à la base pour la collecte des fonds et le montage de projets destinés aux populations les plus défavorisées.

Le présent rapport décrit la situation du Cameroun au point de vue de la sécurité alimentaire, notamment en ce qui concerne les disponibilités alimentaires, la stabilité des ravitaillements et l'accès aux denrées alimentaires, et fournit des données sur certains indicateurs pertinents. Il est présenté suivant le modèle proposé par le Secrétariat du Conseil de la FAO en accord avec le Bureau du CSA : i) informations générales indicateurs de la sécurité alimentaire et les indicateurs connexes ; ii) questions prioritaires de sécurité alimentaire et mise en oeuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation ; iii) les actions recommandées pour chaque engagement et les mesures prises ; iv) bilan de l'expérience, examen des bonnes pratiques et des obstacles entravant la lutte contre la faim.

INDICATEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET INDICATEURS CONNEXES

INDICATEUR	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Source
II. Indicateurs de la sécurité alimentaire									
• Disponibilité									
Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (kcal)	2200								
Indice de la Production vivrière		100	91,81	92,1	121,55				MINADER/DEPC
Taux d'autosuffisance alimentaire (%)	95								MINADER/DEPC
Disponibilité de céréales par personne (kg) ¹	84,9								MINADER/DEPC
Disponibilité de protéines animales par personne (kg) ²	90								MINADER/DEPC
Disponibilité des céréales par personne (kg)	24³								MINADER/DEPC
Valeur des Importations vivrières/recettes d'exportation	23.46	23.46	23.46						FAO
Ratio du service de la dette				28,86	25,51	27,64	MINFI/DB		

INDICATEUR	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Source
Proportion de la population vivant au dessous du seuil national de pauvreté (%)						40,0			MINFI/DSCN
Proportion de la Population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)	33.4	33.4	33.4	33.4					PNUD
Proportion des revenus consacrée à l'alimentation (%)									
Indice des prix à la consommation	162,4	165,,4	167,4	174,8					MINFI/DSCN
Nombre estimatif de personnes souffrant de sous-alimentation (X 1000)	3 613	3 718	3 825	3 927		4 000	4 000		Rapport EDSC-III 2004
Proportion de la population souffrant de sous alimentation (%)	25	25	25	25		25	25		Rapport EDSC-III 2004
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	21	21	21	21		22	22		Rapport EDSC-III 2004
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)	35	35	35	35		32	32		Rapport EDSC-III 2004
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un déperissement (%)									
2. Indicateurs sociaux									
Espérance de vie à la naissance (âge)	58	46,2	46,2	46,2	46,2	46,2	46,2		PNUD
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)		14,9	15,5			14,4	14,4		PNUD
Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans (%)			688	78,8					PNUD, MINFI/DSCN
Ratio filles-garçons à l'école primaire				0,86					PNUD
Taux d'alphabétisation des adultes			66	67,9					PNUD, MINFI/DSCN
Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100 000 habitants	7	7	7	7	7	7	7		PNUD
Taux de mortalité infantile (%)			7,6	7,7		7,4	7,4		PNUD
Taux de mortalité liée à la maternité (%)	0,085	0,085	0,085	0,085	0,085	0,116	0,116		Rapport EDSC-III 2004
Taux de morbidité des adultes				0, 368					PNUD

INDICATEUR	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Source
Taux de mortalité des hommes adultes (%)						0,665	0,665		Rapport EDSC 2004
Taux de mortalité des femmes adultes (%)						0,628	0,628		Rapport EDSC 2004
3. Indicateurs des maladies infectieuses et du VIH/SIDA (%)									
Taux de mortalité due aux maladies infectieuses (%)			0.108						PNUD
Taux de mortalité due au VIH/SIDA									
Proportion d'orphelins (%)			11						PNUD
Proportion de ménages dirigés par des enfants (%)			5						PNUD
Âge moyen du chef de famille (âge)									
Proportion de la population infectée par le VIH/SIDA (%)	7,2		11	11,83		7	6,9		MINSANTE/CNLS PNUD
4. Economie et Commerce									
Proportion du total des importations par valeur, exception faite des armes, en provenance de pays en développement et des pays les moins avancés avec exemption des droits de douane									
Tarifs douaniers moyens imposés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements en provenance de pays en développement.									
Estimation de l'appui à l'agriculture par rapport au PIB (%)									
Proportion de l'aide publique au développement consacrée au renforcement des capacités commerciales									
Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation (%)	77,52	77,90	74,44	74,11	75,67	71,63			MINFI/DSCN, MINFI/DP
Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation(%)	22,48	22,10	15,56	25,89	24,33	28,37			MINFI/DSCN, MINFI/DP
Termes de l'échange		27,2	39,9	-10,5	3,2	8,2			MINFI/DSCN, MINFI/DP

INDICATEUR	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Source
(croissance annuelle en %)									
Termes de l'échange du revenu agricole extérieur									
5. Durabilité des ressources naturelles									
Proportion de terres sous couvert forestier (%)				51,3					PNUD
Proportion de zones protégées consacrées à la préservation de la biodiversité (%)				0,04					PNUD

SECTION III :

**ACTIONS RECOMMANDEES POUR CHAQUE ENGAGEMENT ET
MESURES PRISES**

Engagement I :

Politiques menées pour créer un environnement politique, social et économique propice

a) Le renforcement des systèmes politiques démocratiques et une participation à large assise

La constitution camerounaise de 1996 consacre de manière irréfutable, la volonté des autorités gouvernementales de faire de l'homme, de ses droits et de ses libertés une préoccupation de premier ordre. Les nombreux changements qu'elle apporte sont progressivement mis en place. Ainsi, les textes relatifs à la Cour des Comptes et à la Cour constitutionnelle ont été adoptés par l'assemblée nationale et publiés par le Chef de l'Etat. Le code électoral a été réexaminé avec la participation de toutes les forces politiques. L'observatoire National des Elections (ONEL) a vu ses pouvoirs et la durée de ses mandats élargis ; une vaste consultation, menée par le Premier Ministre Chef du gouvernement, est en cours pour la désignation de ses membres. Le projet d'informatisation du fichier électoral avec l'appui technique et financier des Nations Unies est en cours et la refonte des listes électorales a été entamée. Pour faciliter les opérations de renouvellement des listes, le coût d'obtention de la carte d'identité nationale, unique pièce requise pour l'inscription des électeurs a été diminué de moitié, et des équipes spéciales ont été mobilisées dans toutes les régions du pays. Le gouvernement avec l'appui du Commonwealth a également entrepris de préparer un texte relatif à la mise en place d'une commission électorale indépendante.

b) L'amélioration du respect des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont garantis par la constitution, et de nombreux séminaires sont organisés pour sensibiliser les forces armées, la police, le corps de la magistrature et le grand public sur la nécessité du respect des droits et de la dignité de l'homme pour la construction d'un pays pacifique, stable et prospère. Chaque année la journée des droits de l'homme donne droit à l'organisation d'une semaine de manifestations dans tout le pays afin de mieux toucher l'opinion publique. Le Cameroun a abrité en novembre 2003 un séminaire sous régional sur le respect des droits de l'homme dans les pénitenciers et maisons d'arrêts et de nombreuses sanctions ont été prises à l'encontre des fonctionnaires qui ont été reconnus coupables de violation des droits ou libertés individuelles.

c) La prévention des conflits et la mise en place d'un environnement pacifique

La prévention des conflits et la mise en place d'un environnement pacifique demeure une préoccupation majeure des autorités camerounaises, qui ont pris des mesures de divers ordres pour garantir la paix et la tranquillité dans le pays. Il convient de citer ici les nombreuses concertations entre les leaders politiques visant à perpétuer la démocratie apaisée, la formation d'un gouvernement de large ouverture, la consultation des forces politiques avant le choix des membres de l'ONEL, la préparation en cours des textes visant la décentralisation de l'Etat, la lutte acharnée contre la corruption par la mise en place de comités national, ministériels et locaux de lutte contre la corruption, la révision en cours du système des marchés publics, et la révision en cours du système judiciaire.

Par ailleurs la constitution de 1996 met un accent sur la protection des minorités, source régulière de conflits lorsqu'elle n'est pas suffisamment considérée, et les discours officiels du Chef de l'Etat sont constamment revenus sur la paix comme un acquis rare et précieux que les camerounais doivent tous s'efforcer à préserver. La lutte contre le grand banditisme constitue également une priorité pour l'Etat camerounais qui a pris récemment de nombreuses mesures pour renforcer le potentiel humain et matériel des services de l'ordre, notamment par la multiplication des commissariats, postes de polices, et brigades de gendarmerie. Le recrutement de plus de 1000 nouveaux policiers et le recyclage du personnel constituent des axes majeurs de cette politique.

D'autre part, une sensibilisation permanente des forces de l'ordre pour les amener à privilégier le dialogue, la concertation et la prévention des conflits au détriment de la répression est constamment menée par la haute hiérarchie des différentes forces publiques.

d) Le renforcement de la parité hommes-femmes et la dévolution de pouvoirs aux femmes

Le renforcement de la parité hommes-femmes et la dévolution de pouvoirs aux femmes constituent une préoccupation permanente des pouvoirs publics au Cameroun. En 1997 le Ministère de la Condition féminine jadis fusionné avec le Ministère des Affaires Sociales a été recréé. Ce ministère est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme camerounaise dans la société, à la disparition de toutes formes de discriminations à l'égard de la femme, à l'accroissement des garanties d'égalité dans tous les domaines politique, économique, social et culturel. Son organigramme comprend entre autres structures une Direction de la Promotion des Droits de la Femme, une Direction de la Promotion Socio-économique de la Femme et des services extérieurs allant jusqu'au niveau des arrondissements. Ces services extérieurs sont chargés de mettre en œuvre la politique de promotion féminine dans leurs territoires de compétence respectifs.

Des unités techniques spécialisées (centres de promotion de la femme, centres de documentation de la femme centres de technologies appropriées) et l'observatoire de la femme constituent des instruments complémentaires de cet organigramme.

En plus du plan d'action national d'intégration de la femme au développement adopté en 1998 par le gouvernement, le Ministère de la Condition féminine a commandité ou soutenu de nombreuses recherches et études relatives au genre et initié des projets de lois favorisant l'essor de la femme. C'est ainsi que les femmes peuvent désormais bénéficier du paiement des allocations familiales, ou voyager sans l'autorisation préalable de leurs époux. Il a également élaboré une stratégie sectorielle de promotion féminine et une stratégie sectorielle de lutte contre le VIH/SIDA.

De nombreux projets et programmes en faveur des femmes sont en cours d'exécution dans le but de respecter leurs droits, d'assurer leur insertion dans les activités économiques génératrices de revenus, et de promouvoir l'équité entre les sexes dans tous les secteurs de la vie nationale.

Le Programme Global pour l'avancement des femmes et l'égalité de genre mis en place avec l'appui du PNUD a pour objectifs de favoriser l'avancement des femmes et l'égalité de genre, renforcer le pouvoir économique des femmes, promouvoir la participation de la femme à la gestion publique, et favoriser l'intégration de l'approche Genre dans les médias, la communication et l'éducation par des activités d'appui institutionnel, le renforcement des capacités, et des activités à effets démonstratifs comme le financement des micro projets générateurs de revenus. A ce titre, plus de 118 micro projets de femmes ont été déjà financés pour près de 100 millions de francs CFA, une radio rurale mise en place dans la banlieue de Mbalmayo, des formations en gestion et suivi-encadrement dispensées aux cadres et partenaires du MINCOF.

Le projet de coopération Canada/Cameroun MPPF-CAM (Micro-projets productifs en faveur des femmes du Cameroun) a pour objectif le développement de l'entrepreneuriat féminin. Il a permis la création de trois coopératives dans les villes de Douala, Yaoundé et Sa'a, et a octroyé à 8000 femmes environ des crédits de l'ordre de 4 milliards de francs CFA en 2003.

Le projet appui à l'intégration des femmes dans la micro-entreprise financé sur le budget du MINCOF octroie du matériel aux femmes organisées en groupes d'initiative commune (GIC) ou en associations pour la réalisation de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des transformations alimentaires, de l'artisanat etc. du matériel d'un montant de 50 millions a été octroyé aux femmes des 10 provinces au cours du premier semestre de 2003.

Le projet Promotion de l'Egalité et de l'Equité entre les sexes a démarré en janvier 2003. Il a pour objectif de réduire les inégalités et iniquités entre les hommes et les femmes à travers la prise en compte de la dimension genre dans toutes les politiques et programmes, l'augmentation du

pourcentage des femmes siégeant dans les organes de décisions, et la réduction des violences faites aux femmes et aux petites filles. Au cours du premier semestre de 2003, 40 leaders des associations féminines de la province du centre ont été formées en animation des groupes sur la santé de reproduction, l'éducation à la parenté responsable, et la gestion des activités de développement communautaire.

Le Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en faveur de la femme dans la province de l'Extrême Nord (PREPAFEN) est financé par la BAD et le PNUD. Il a permis d'octroyer des crédits d'une valeur de 400 millions et 76% sont allés effectivement aux femmes. Le Centre de Technologies Appropriées de Maroua, à travers l'appui du PREPAFEN, a acquis des équipements technologiques et organisé un atelier d'échanges en agroalimentaires pour 35 femmes. Près de 70 femmes ont suivi une formation en élevage de la volaille et du petit ruminant au cours du premier semestre de 2003

Engagement II :

Politiques et actions mises en œuvre dans le but d'éradiquer la pauvreté, d'aplanir les inégalités, et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation

a) Les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois pour les populations démunies en milieu urbain

La création des revenus et des emplois pour les population démunies vivant en milieu urbain s'est poursuivie avec les activités du Fonds National de l'emploi (FNE) qui a mis en place un ensemble de programme pour favoriser l'intégration des jeunes diplômés à travers des partenariats avec des entreprises, des formations professionnelles à courte durée comme la coiffure, l'artisanat, et la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre. Dans son système, le FNE dispose de conseillers gratuits pour l'accueil et l'orientation professionnelle des chercheurs d'emplois. Le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi récemment créé le gouvernement est le cadre à travers lequel l'état entend contribuer efficacement à la résorption du chômage.

Le secteur informel grand pourvoyeur d'emplois n'est plus considéré comme nuisible à l'économie nationale et est de plus en plus pris en compte dans l'élaboration des décisions aussi bien municipales que nationales. L'introduction de l'impôt libérateur et de la carte du contribuable participent de la volonté des pouvoirs publics d'insérer dans la donne statistique et fiscale cette facette de l'économie qui prend de l'ampleur, suscitant beaucoup d'espoir chez les sans emploi.

Les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois au niveau des exploitations et hors exploitation, au bénéfice des populations démunies en milieu rural et des femmes et groupes minoritaires

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans le monde rural, le gouvernement camerounais a mis en place, avec l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, un ensemble de projets visant à développer l'emploi et à relever le niveau des revenus dans le monde rural.

Avec l'appui technique de la FAO, le ministère de l'Agriculture a mis au point le Projet d'Appui au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PA-PSSA). Celui-ci a démarré par une phase pilote de trois ans et s'est terminé par un atelier d'évaluation en novembre 2005. Les résultats obtenus étaient satisfaisants dans l'ensemble et se manifestent encore sur le terrain par un nombre toujours croissant de répliquations. Pour assurer la poursuite de ce projet porteur, le gouvernement a saisi la FAO pour un soutien financier en vue de la formulation d'un programme national de sécurité alimentaire (PNSA). En attendant, le gouvernement a débloqué 300 000 \$ US pour soutenir la phase transitoire 2006.

Parallèlement au PA PSSA dans le cadre de la sécurité alimentaire, le projet TCP "production des semences des variétés précoces de maïs, sorgho et mil, financé par FAO est en cours de mise en œuvre dans la provinces de Nord et de l'Extrême-Nord". Par ailleurs, le projet Téléfood qui contribue à la mise en place de petits projets générateurs de revenus au bénéfice des groupes ruraux se poursuit.

Dans le cas des ressources PPTE, le gouvernement a mis en place une série de projets visant à améliorer les moyens de productions et le niveau de vie des populations rurales démunies. Ces projets sont sélectionnés à travers une procédure rigoureuse qui associe aussi bien l'Etat que les représentants des bailleurs de fonds et de la société civile. Seuls les projets à même de réduire la pauvreté à très court terme sont retenus. Il conviendra de citer ici i) le projet de lutte contre les grands fléaux des vivriers, ii) le projet de régénération des vergers café et cacao, iii) le projet de relance de la riziculture dans le Logone, iv) le projet de relance de la filière plantain, v) le projet de valorisation des bas-fonds, vi) le projet d'appui à la microfinance, etc qui viennent s'ajouter aux autres projets et programmes déjà mis en œuvre dans le secteur avec l'appui des bailleurs de fonds extérieurs, tels que le programme national de développement participatif (PNDP), le projet d'appui

au développement communautaire (PADC), le programme national de développement des racines et des tubercules (PNDRT), le projet d'amélioration du revenu familial rural (PARFAR). En outre l'ouverture a été désormais faite pour que les projets présentés par les membres de la société civile et les ONG soient désormais éligibles aux dépenses effectuées sur les fonds PPTE.

Le Fonds National de l'Emploi a, dans le même cadre, mis au point le Programme d'Appui au Développement des Emplois ruraux (PADER) qui a, depuis son lancement en 1996 permis la formation et l'installation en auto emploi de 15 634 personnes dans divers domaines en milieu rural, pour un coût de près de 3,3 milliards de francs CFA dans une cinquantaine de localités. Les personnes installées réalisent en moyenne un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 1 500 000 FCFA pour un bénéfice net annuel d'environ 500 000 FCFA en moyenne.

En somme, les opportunités en matière de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres en milieu rural passent par le renforcement des capacités des pauvres à générer des revenus suffisants pour les besoins de base, et la simplification des procédures administratives pour permettre au secteur informel de créer des micro-projets générateurs d'emplois et de revenus.

b) Les dispositions prises afin de mettre en place des systèmes de protection sociale, pour répondre aux besoins des pauvres, y compris ceux qui sont atteints par le VIH/SIDA

Dans le cadre de la protection sociale, le Cameroun dispose d'un ministère chargé des affaires sociales. Les structures de ce ministère se déploient jusque dans les zones les plus reculées par l'intervention d'assistants sociaux recrutés pour la cause dans la fonction publique. Cependant l'insuffisance des moyens humains matériels et financiers limite l'efficacité de cette action. Le gouvernement dispose néanmoins de programmes spécialisés dans des préoccupations sociales telles que les enfants de la rue, les enfants abandonnés, les orphelins, les malades mentaux, et manifeste son action à travers des unités spécialisées comme les orphelinats, les centres d'accueil, et les centres de métiers.

Conformément au décret N° 2001/109/PM du 20 mars 2001 portant sur la rééducation des mineurs inadaptés sociaux, 92 mineurs sur 437 (âgés de 14 à 18 ans) ont bénéficié au premier semestre 2003 d'une allocation spéciale, contre 81 sur 568 pendant l'exercice 2001/2002, grâce à la possibilité offerte par un arrêté du Premier Ministre Chef du Gouvernement d'utiliser la totalité des recettes générées par les centres sociaux. Par ailleurs, une plate-forme devant favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le tissu socioprofessionnel et économique est en cours de finalisation.

Pour ce qui est des malades et des personnes porteuses du VIH/SIDA, le gouvernement a mis en place un dispositif d'encadrement qui va des pavillons spécialisés dans les hôpitaux, au réseau de solidarité et d'entraide et même au recrutement des porteurs comme consultants dans les groupes techniques locaux de lutte contre le VIH/SIDA où ils opèrent en qualité de pairs éducateurs chargés de sensibiliser les populations et de promouvoir les moyens de lutte contre la pandémie. Un projet UNICEF/Coopération Française est en cours de finalisation pour la prise en charge psychosociale des parents atteints du SIDA et par là, des futurs orphelins, afin de les placer dans des centres aménagés à cet effet. Des Comités Locaux de Lutte contre le SIDA (CLLS) ont été créés dans la quasi totalité des villages pour renforcer les capacités à la base en matière de prévention du VIH/SIDA.

Par ailleurs, le gouvernement a entrepris de sérieux efforts pour contrôler l'évolution de la maladie. Entre 2001 et 2003, le nombre de malades sous-traitement a été multiplié par dix, passant de 600 à 6000. Le prix du traitement par malade et par mois qui était de 70000 FCFA en 2001 varie de 15000 FCFA à 28 000 FCFA depuis le 1^{er} août 2002. Un programme pilote de prise en charge des malades du SIDA a été mis en place, sur financement de la Banque Mondiale à l'hôpital central de Yaoundé, à l'hôpital Laquintinie de Douala, et aux hôpitaux provinciaux de Ngaoundéré, Bamenda et Bertoua.

c) Les mesures prises pour assurer l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé primaire

La stratégie sectorielle du Gouvernement en matière d'éducation a pour objectifs de : i) garantir à tous les enfants une éducation primaire, ii) faciliter l'accès, améliorer l'équité, la qualité, et la pertinence des enseignements dispensés, et iv) de perfectionner la gestion et la gouvernance du système éducatif. Pour ce faire et pour accroître la mobilisation des ressources, le Gouvernement est en train d'achever l'élaboration du rapport d'Etat du système Educatif National (RESEN), afin d'identifier les questions pertinentes pour l'instruction des politiques éducatives qui guideront le développement du secteur.

En 2003, le budget du Ministère de l'Education Nationale a connu une hausse de 3,2% par rapport à l'année précédente. En considérant le budget national, la part des dépenses allouées à l'éducation (15% demeure la plus importante et reste en augmentation malgré la baisse de 3% du budget général. Les effectifs dans l'enseignement maternel pour l'exercice 2002/2003 sont en croissance de 2% par rapport à l'exercice 2001/2002. De même, ceux de l'enseignement primaire connaissent une augmentation de 2,8%.

Les mesures visant à accroître l'accès et le maintien des élèves à l'école sont contenues dans le document de politique sectorielle de l'éducation publié en 2001. elles portent notamment sur le recrutement des enseignants qualifiés, et les incitations pour les maintenir en poste, la construction de nouvelles écoles et salles de classe, et l'organisation des campagnes de sensibilisation pour stimuler la demande de scolarisation, et plus particulièrement celle des filles. De manière générale, en 2002/2003, on peut citer entre autres actions : i) la distribution du « paquet minimum » comprenant le matériel didactique et des manuels de l'enseignant, ii) l'actualisation de la carte scolaire, le recrutement de 3567 instituteurs sur les ressources PPTE.

Pour ce qui est de l'accès aux soins de santé primaires, la stratégie nationale de mise en œuvre de la politique pharmaceutique adoptée en 2000 s'exécute à travers un plan directeur dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité des médicaments aux populations en les rendant disponibles dans toutes les formations sanitaires. Une décision du Ministre de la Santé Publique datée du 08 août 2003 fixe la liste des formations sanitaires publiques qui bénéficient d'un appui en médicaments essentiels acquis grâce à une dotation de 500 millions de FCFA sur fonds PPTE. La préférence est accordée aux centres de santé de base, surtout en zone rurale, qui reçoivent le plus grand nombre de pauvres. Des concertations sont envisagées avec les ordres confessionnels pour l'appui en médicaments aux formations sanitaires des confessions religieuses.

L'amélioration de l'offre des services sanitaires impose la mise en place d'un système cohérent de gestion des infrastructures et des équipements, ainsi qu'un développement et une gestion rationnelle des ressources humaines. Conformément aux priorités définies en fonction de la carte sanitaire, les axes stratégiques pour l'année 2003 ont porté sur : i) la réhabilitation en cours des établissements de formation, ii) la construction de 134 nouveaux centres de santé intégrés à travers le pays, iv) le recrutement de 1200 personnels de santé sur contrat et l'organisation d'un second test pour le recrutement de 600 personnels supplémentaires.

Engagement III :

Mise en œuvre des politiques et pratiques participatives et durables dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches, des forêts, et du développement durable et lutte contre les ravageurs, la sécheresse, et la désertification.

a) Politiques et mesures prises en vue d'intensifier et de diversifier la production vivrière

L'intensification et la diversification de la production vivrière sont au centre de la stratégie de développement du secteur rural mise en place par le gouvernement camerounais.

Dans le cadre du PSSA, ces deux aspects constituent des composantes majeures. Des modèles techniques sont expérimentés sur 10 sites pour servir de base à l'élaboration d'un programme de sécurité alimentaire de grande envergure.

Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles qui a connu un succès considérable auprès des planteurs arrive à son terme en juin 2004, et déjà les négociations sont en cours pour une troisième phase.

Plusieurs projets financés sur les fonds PPTE contribuent à la multiplication des appuis apportés aux paysans dans le but de diversifier ou d'intensifier leurs productions. Ils apportent surtout des appuis en matériel destinés à lever les contraintes les plus importantes, et qui ne sont pas à la portée du paysan démuné. L'effet attendu ici est, en général, l'amélioration des revenus des paysans, mais également une disponibilité plus accrue des aliments. Il s'agit notamment des projets de : valorisation des bas-fonds, relance de la riziculture dans la vallée du Logone, relance de la filière banane-plantain, lutte contre les grands fléaux des vivriers, régénération du verger café-cacao, et le programme prioritaire de la micro finance.

La forte implication des femmes et des jeunes dans le processus de production et la stimulation du regroupement des paysans en groupes d'agriculteurs constituent également des politiques utilisées en vue de : tirer avantage de la nombreuse main d'œuvre offerte par les groupes de jeunes et de femmes, mais également de constituer des économies d'échelle par la mise en commun des ressources physiques, financières et matérielles limitées des paysans.

Tout autour des grandes villes, les activités de ravitaillement des populations à partir des productions opérées en zones périurbaines constituent également un objectif politique qui devrait améliorer l'accès aux aliments du point de vue de la qualité et du prix.

Par ailleurs la plupart des projets mis en œuvre dans le secteur agricole développent un volet production de semence afin de tirer avantage des résultats positifs obtenus par la recherche, et de mettre à la disposition des cultivateurs, du matériel végétal sain, résistant aux maladies ou produisant des rendements plus élevés. Le PSSA et toutes ses TCP, ainsi que le PARFAR y sont particulièrement impliqués.

Sur un tout autre plan le TCP diversification du PSSA favorise l'élevage alternatif tout comme le projet d'appui à la foresterie communautaire. Le projet de culture du champignon mis au point avec la coopération chinoise contribue à la formation de la masse paysanne dans la diversification de leurs productions, l'amélioration de l'offre alimentaire.

La promotion de plus en plus intense autour des projets Téléfood accroît la capacité de collecte de fonds Téléfood, donc agrandit considérablement les montants totaux des financements mobilisables pour les populations rurales à faibles revenus.

b) Actions visant à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire

Sécheresse et désertification : Dans le cadre des commissions du bassin du Lac Tchad et du Bassin du Congo, le Cameroun a abrité en 2003 une conférence conjointe qui avait pour thème : « un

bassin peut en sauver un autre ». Cette conférence faisait ressortir l'éventualité et la possibilité technique de lutter contre la désertification et le dessèchement du Lac Tchad avec de l'eau tirée du bassin du Congo.

Les activités de gestion et de maîtrise de l'eau dans les zones de savanes visent également la protection de l'environnement contre la sécheresse et la désertification. Dans le cadre du PSSA, et du projet Eau-Sol-Arbre financé par la coopération française, les agriculteurs affûtent leurs techniques de gestion rigoureuse de l'eau, de la végétation et des sols dans le but d'assurer une exploitation durable de ceux-ci.

La limitation effective des exportations de bois en grumes, la mise en place de l'ANAFOR et la promotion de la sylviculture sont autant de moyens de lutte contre la sécheresse et la désertification qui présentent en plus l'avantage d'améliorer les revenus des populations rurales.

Ravageurs : Le gouvernement a mis en place, dans le cadre des fonds PPTE, le Projet de Lutte contre les Grands Fléaux des Vivriers et le Projet de Régénération des Vergers Café-Cacao. Ces deux projets constituent une suite logique et rationnelle des actions de promotion de l'auto prise en charge des opérations de traitement phytosanitaire par les planteurs eux-mêmes au lendemain du retrait presque total de l'Etat de la conduite de ces opérations. C'est la matérialisation de la politique d'habilitation et de responsabilisation des producteurs pour la conduite individuelle ou collective, seuls ou en conjonction avec les structures publiques ou parapubliques d'encadrement, les structures privées et les partenaires au développement, de la lutte contre les principaux fléaux de cultures. Leur objectif spécifique est de rendre les paysans capables d'éviter ou de réduire de façon efficiente et durable les pertes de production et les dégâts dus aux grands fléaux en particulier et aux nuisibles des cultures en général. Par ailleurs, l'unité des traitements agricoles par voie aérienne s'est vue dotée d'un nouvel avion et d'un stock de produits approprié pour la lutte préventive contre les oiseaux granivores.

Erosion de la biodiversité biologique : par une campagne d'affichage, des spots radio télévisés et des messages insérés dans la presse écrite, le Cameroun, avec l'appui technique et financier de ses partenaires mène une sensibilisation permanente sur la protection de la biodiversité, et plus particulièrement des espèces en voie de disparition.

L'application effective des amendes et peines privatives de libertés pour sanctionner le braconnage prive certainement certains ruraux de revenus non négligeables mais cela reste compensé par la promotion de l'élevage alternatif du gibier (notamment les aulacodes) la sylviculture et l'apiculture qui fournissent également des revenus consistants en un intervalle de temps relativement court.

Dégradation des terres et des ressources naturelles : par l'encouragement des populations à la construction de biefs et de cordons pierreux, et l'aménagement des terrasses pour les cultures sur les bassins versants, et un contrôle plus sévère du respect des saisons de pêche et de chasse, le gouvernement contribue de façon significative à la lutte contre la dégradation des terres et des ressources naturelles aquatiques. Les études sur la cartographie des sols et de leurs utilisation ainsi que les formations périodiques des pêcheurs camerounais aux techniques modernes de pêche et de protection de la faune aquatique participent également du même objectif.

c) Transfert et utilisation des technologies agricoles

Le transfert et l'utilisation des technologies agricoles se fait avec l'appui financier de la coopération. L'irrigation par goutte à goutte est apportée par la coopération israélienne à travers la firme NETAFIM. La coopération Sud-Sud avec l'Egypte dans le cadre du PSSA est relative à la pisciculture, la gestion et la maîtrise de l'eau.

Plus généralement, les personnels des ministères et des ONG d'encadrement rural bénéficient régulièrement de formations courte et longue durée auprès des pays amis plus avancés. Cette coopération s'est poursuivie au cours de l'année 2003.

Dans le cadre de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEMAC), une stratégie agricole commune des pays membres a été élaborée. Elle se structure autour de 4 grands axes : i) la réforme du cadre micro-économique des pays de la communauté, ii) appui aux secteurs de production agricole et alimentaire, iii) promotion de la recherche agricole et diffusion des résultats, iv) renforcement des capacités humaines).

Le projet d'appui à la dissémination des connaissances et technologies agricoles pour la sécurité alimentaire et le développement durable en cours d'élaboration dans ce cadre avec l'appui technique de la FAO appuiera la dissémination des connaissances et technologies agricoles générées par la recherche au niveau national et sous-régional pour assurer la sécurité alimentaire et le développement rural. Il entend exploiter les nombreuses potentialités et initiatives de vulgarisation des connaissances et technologies agricoles offertes par les technologies de l'information et de la communication au Cameroun. Il numérisera les données, puis les rendra disponibles dans les institutions nationales de recherche et de vulgarisation, ou les mettra en réseau sous une forme exploitable et accessible au grand public.

d) Formulation et mise en œuvre d'un développement rural intégré

Le développement rural est désormais conçu de manière intégrée. Les trois départements ministériels en charge du monde rural (ministère de l'agriculture, ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales, ministère de l'environnement et des forêts) ont œuvré ensemble pour élaborer la stratégie de développement du secteur rural. Celle-ci comporte quatre axes stratégiques à savoir : la modernisation de l'appareil de production, la restructuration du cadre institutionnel, la construction d'un environnement incitatif, et la gestion durable des ressources naturelles. Ces quatre axes stratégiques ont été par la suite opérationnalisés en 19 programmes s'ordonnant autour de 5 axes d'intervention à savoir : le développement local, le développement des productions végétales, animales et halieutiques, la modernisation des administrations du secteur rural, la gestion des forêts et de l'environnement, les mécanismes et les structures de fonctionnement. Certains programmes sont déjà en cours de réalisation ou de finalisation. C'est notamment le cas du Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui constituera la cadre opérationnel de la mise en œuvre de l'axe « développement local ». Il en est de même du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) et du programme d'Appui au Programme National de Micro Finance (PNMF). Le Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADC) contribue également à la mise en œuvre d'un développement rural intégré. Il est financé par le FIDA.

Engagement IV :

Mesures prises à l'échelle nationale pour que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire

a) Mise en place de systèmes efficaces de commercialisation interne et de transport, en vue de favoriser l'amélioration des liens entre marchés nationaux et marchés extérieurs et au sein des différents marchés

Le renforcement de la sécurité alimentaire passe par le commerce des denrées et les échanges en général. Au Cameroun les mesures prises dans le sens de mettre en place des systèmes domestiques et internationaux efficaces en la matière incluent l'institutionnalisation du Système National d'Alerte Rapide et d'Information sur les marchés (SNAR). A travers ses enquêtes et études, et la diffusion des informations collectées, le SNAR est un instrument d'importance dans la répartition spatiale des denrées alimentaires et des échanges y afférant au sein du pays. De même le Gouvernement a entrepris la création et l'entretien des pistes de collectes, l'appui à la construction de marchés locaux, l'organisation de petites foires et des mini comices provinciaux pour le regroupement et la facilitation du commerce des denrées et la promotion des produits ruraux.

Au niveau de la sous-région de l'Afrique Centrale, une étude sur les flux transfrontaliers des produits vivriers a été réalisée. Elle précise les produits qui font l'objet des échanges, les quantités impliquées, et leur périodicités, les contraintes et les problèmes soulevés. Cette étude permet de mieux appréhender les effets positifs et pervers engendrés par ces échanges, ainsi que les moyens de les amplifier ou de les contourner. La création des routes régionales qui traversent le Cameroun du nord au sud et de l'est à l'ouest amplifiera entre autres, les échanges de vivre entre le Cameroun, grenier de l'Afrique Centrale et les Etats voisins, voire plus éloignés. Aussi, le Cameroun adhère et encourage la mise en place d'un Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) qui pourra soutenir et faciliter les échanges dans la sous région. En vue de préparer cette intégration, l'axe routier Bertoua – Garoua Boulai – frontière République Centrafricaine a été bitumé ; de même que l'axe Ambam- frontière Guinée Equatoriale et Gabon.

Au niveau international, la plus grande opportunité demeure l'AGOA (African Growth and Opportunity Act), la loi américaine ouvrant d'importantes opportunités d'écoulement des produits alimentaires africains aux Etats Unis d'Amérique. La vaste campagne de sensibilisation organisée pour l'information des opérateurs Camerounais et la constitution d'un point focal au niveau du Ministère du Développement Industriel et Commercial constituent les principales mesures prises dans le sens de tirer au mieux avantage de cette ouverture.

b) Diversification des échanges commerciaux

En matière de diversification des échanges commerciaux, le Cameroun accueille chaque année des foires sur les produits des pays étrangers tels que la Tunisie, l'Espagne, la Turquie, le Maroc, l'Algérie, etc. par ailleurs, des délégations représentent régulièrement le Cameroun aux événements internationaux (conférences, foires) pour faire la promotion de nos produits . En 2003, le Cameroun a notamment participé à la Conférence sur la Sécurité alimentaire de Sacramento aux Etats Unis et à la foire de Marrakech.

c) Garantie que les politiques nationales liées aux accords commerciaux internationaux et régionaux n'ont pas d'effets négatifs sur les activités économiques axées sur la sécurité alimentaire, en particulier les activités concernant les femmes

La Constitution de 1996 prévoit un Conseil Constitutionnel chargé de garantir la constitutionnalité des lois, de plus chaque session parlementaire prévoit une ou plusieurs séances d'échanges entre les députés et les membres du gouvernement. Au cours de ces séances, les représentants du peuple interpellent l'exécutif sur les questions d'actualités et les choix politiques du gouvernement.

Sur un tout autre plan, la Chambre d'Agriculture, d'élevage et des forêts, chambre consulaire du secteur est en pleine revitalisation. Sa restructuration lui permettra de donner régulièrement son avis sur les problèmes et les décisions affectant le secteur rural et garantir la protection de ses ressortissants.

Par ailleurs, la promotion des organisations professionnelles et interprofessionnelles est une politique du gouvernement camerounais. A travers les actions de celles-ci, les paysans constituent des partenaires solides et considérés pour le gouvernement, susceptibles d'infléchir ou de stimuler les décisions affectant négativement ou positivement leurs activités.

Les femmes sont particulièrement tenues en considération à travers les activités du ministère de la Condition Féminine, et des opportunités telles que la Journée mondiale de la Femme Rurale, occasion au cours desquelles celles-ci s'expriment librement sur les sujets affectant leurs activités. La politique actuelle cible particulièrement l'émancipation des femmes à travers les organisations paysannes bien structurées à même de représenter valablement les femmes et de défendre efficacement les intérêts de leurs membres.

Engagement V :

Mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme et y être préparé

a) Arrangements institutionnels relatifs à l'alerte rapide et à la communication de renseignements préliminaires sur d'éventuelles situations d'urgence

La prévention des catastrophes naturelles et des crises provoquées par l'homme qu'elles soient d'ordre géologique, climatique, écologique, médico-sanitaire, technologique, ou sociologique constituent une préoccupation primordiale du gouvernement Camerounais. La plupart des actions sont gérées par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Direction de la Protection civile qui s'attèle dans la prévention, la formation et l'information, la coopération internationale et la prospective. Certaines actions spécifiques sont confiées à d'autres institutions telles que le ministère de l'Agriculture (Invasion des acridiens, et lutte antiaviaire).

Un avion a été acquis en 2003 pour renforcer les capacités de l'Unité des Traitements agricoles par voie aérienne (UTAVA) et un stock important de produits acheté à cet effet. La lutte menée par cette unité est essentiellement préventive. Elle consiste à contrôler les populations d'oiseaux granivores et d'en détruire les sites de nidification en période de grande reproduction afin de limiter les dégâts qu'ils causent sur les cultures.

Un autre moyen moins efficace malgré son attirance due à son caractère environnementaliste, est la lutte mécanique qui consiste à piéger les oiseaux et à les attraper à l'aide de filets. Les oiseaux ainsi capturés peuvent alors être consommés par les populations locales et servir de source de protéines animales.

Malgré la faiblesse des moyens statistiques de suivi, le SNAR a mis en place un système de suivi de la production agricole dans la partie septentrionale du pays, afin de pouvoir déceler, très tôt, l'éventualité de récolte insuffisante et d'informer la hiérarchie. C'est grâce à ce dispositif que le Chef de l'Etat a pu décider l'octroi d'une aide alimentaire d'urgence de 4000 tonnes de céréales en 1998, 2000, et 2003, pour suppléer au déficit vivrier dans le grand Nord.

Le Projet Stock Céréaliier mis en place avec l'appui de la Banque Islamique de Développement (BID) et l'OPEP gère actuellement un stock régulateur de 4000 tonnes de céréales pour une gestion d'urgence des déficits céréaliiers. Afin d'augmenter sa capacité de stockage à 15 000 tonnes, le projet est en train de négocier des fonds internes pouvant financer la contrepartie camerounaise pour la construction de nouveaux magasins.

Au plan de la prévention, il est organisé une journée mondiale de la protection civile le 01 mars et une journée internationale de prévention des catastrophes le 09 octobre de chaque année dans tout le territoire national. Il existe un service permanent au sein de la division de la protection civile chargé de collecter, de diffuser, de traiter et de stocker l'information sur les risques et les catastrophes pendant les week-end et jours fériés. Toujours dans le cadre de la prévention

Pratiquement, la Protection Civile consiste à assurer de façon permanente la protection des hommes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves, les calamités ou catastrophes ainsi que contre les effets de ces sinistres.

La Protection Civile couvre un domaine de compétence et de responsabilité partagée entre : l'Etat, par le biais du Ministère de l'Administration Territoriale et les autres administrations impliquées dans la gestion des catastrophes, La Municipalité, responsable de l'amélioration du cadre de vie de ses populations administrées et disposant d'une connaissance pragmatique des réalités locales, Les Populations, dont le civisme, la sensibilisation à la «culture de prévention» et la participation aux efforts d'intervention en cas de risques majeurs ou de catastrophes, sont les premiers bénéficiaires des services de la Protection Civile et Les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et humanitaires dont l'assistance et les interventions humanitaires appuient l'action gouvernementale auprès des communautés vulnérables.

Sur le plan du suivi et gestion des crises, dans les cas des sites à risque, le gouvernement sous le biais du MINATD procède à la sensibilisation des populations concernées pour leur déguerpissement vers les sites sécurisants avec des fonds débloqués par l'Etat pour le recasement ou l'indemnisation des populations sinistrées.

b) Mécanismes en place pour lutter contre les catastrophes et assurer le relèvement pour les personnes touchées :

Au plan national, le Gouvernement a mis sur pieds Le Programme National de Prévention et de la Gestion des Catastrophes(PNPGC), qui est doté du Secrétariat du PNPGC puis d'une Mission de coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (OCH)courant juillet 2002(Cette mission a conduit à la formation d'une mouture du plan de contingence en matière de catastrophe).

Au plan de veille stratégique, dans ses efforts en vue de doter la protection civile d'un tableau de bord, il a été édité un document pour servir d'aide-mémoire à l'autorité administrative en matière de protection civile. De même à la faveur de l'organisation de la journée de la protection civile, un Open House des professionnels de la communication a été organisé, aboutissant sur la mise en place d'un Réseau de Communication de la protection civile.

En ce qui concerne les personnes touchées par les catastrophes, le Gouvernement donne du secours et des aides suivant les cas. D'après les estimations, traditionnellement, près de 50 millions de francs Cfa sont débloqués par an pour l'étude des dossiers d'aide à attribuer aux sinistrés (Rapport sur l'état de La protection Civile Au Cameroun 2002).

Enfin en cas de sinistre, les autorités compétentes font des descentes urgentes dans les lieux du sinistre ou des mesures d'urgences sont prises (Evacuations,, approvisionnements en besoins de premières nécessités, dons aux sinistrés). Il y a lieu de signaler que l'alimentation constitue la dépense la plus importante, au même titre que l'acquisition des matelas et des couvertures.

Engagement VI :

Mesures prises en vue de favoriser l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé à l'appui des ressources humaines et des systèmes durables dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts

a) La part du budget national consacrée à la mise en valeur des ressources humaines, et son impact sur l'amélioration des écoles primaires et secondaires et de l'enseignement supérieur

Le budget consacré au fonctionnement des ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et Professionnel et de l'Enseignement supérieur en 2003 représente 28,89% du budget global de fonctionnement des services de l'Etat. Ce rapport était de 28.21% au cours de l'exercice 2001/2002. Il y a donc eu un léger accroissement de 0,68 point, ce qui est inférieur au taux d'accroissement du budget qui est de 2.1% et encore moins au taux d'accroissement de la population qui est de 2.9%.

En somme, la part du budget national destinée à la mise en valeur des ressources humaines représente plus du quart du budget total mais son évolution reste bien en deçà de l'évolution des besoins. Ceci explique pourquoi les efforts multipliés par le gouvernement dans ce domaine demeurent peu perceptibles. Il convient toutefois de noter que grâce aux dotations PPTE, le gouvernement a entrepris le recrutement de plus de 3 500 instituteurs vacataires et construit plus de 1000 salles de classes.

b) La part du budget national consacrée à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire

La part du budget national consacré à l'agriculture aux pêches et aux industries animales se situe bien en deçà des 10% conseillés dans les pays membres de niveau comparable. Entre 1998 et 2003, elle est passée de 18 879 000 000 FCFA (soit 1.70% du budget total) à 36 085 000 000 FCFA (soit 2,39 % du budget total).

Cette faible proportion budgétaire accordée aux ministères ruraux bien que renforcée par des prêts et aides des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux demeure très insuffisante, au point de ne pas pouvoir financer des activités essentielles comme la collecte des données et la production de statistiques.

c) La nature et l'étendue des investissements dans les infrastructures visant à améliorer l'accès aux marchés et aux aliments

Les investissements visant à améliorer l'accès aux marchés et aux aliments touchent principalement l'aménagement des pistes agricoles de collecte et de commercialisation. Ces investissements demeurent néanmoins très négligeables au point de ne pouvoir satisfaire ni ces besoins, ni ceux liés aux activités de contrôle de la qualité, ou de stockage.

d) Les initiatives prises et les ressources affectées à la création et au transfert de technologies permettant d'améliorer la production

La formation initiale et la formation permanente du personnel consomment plus de 300 millions chaque année dans les ministères en charge du développement rural. Ces formations sont destinées à aguerrir le personnels aux technologies importées et à la diffusion de celles-ci dans les villages pour une appropriation par les masses rurales.

Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole qui arrive au terme de sa phase actuelle en juin 2004 a t contribué de manière significative à l'amélioration des standards technologiques utilisés dans le secteur agricole et de l'élevage camerounais. Son financement global était de 24 milliards de francs CFA (environ 35 millions de dollars américains), ce qui lui permettait d'étendre son réseau jusque dans les zones les plus reculées. Les acquis en termes de transfert de technologie concernent aussi bien les paysans, que le personnel d'encadrement, et de profonds

échanges ont été réalisés entre les services de vulgarisation et ceux de la recherche. Même si l'évaluation de l'impact de ce projet sur la productivité des exploitations reste à mesurer, l'on peut d'ores et déjà dire que sur le plan de la qualité des produits, les résultats sont encourageants et devraient être renforcés par un financement plus ciblé du secteur.

e) Les mesures prises pour lutter contre le déboisement et augmenter le couvert forestier national

Dans le cadre de la lutte contre le déboisement, le Gouvernement a fait voter une législation dense réglementant la gestion des forêts, la coupe, le transport et la transformation du bois. Les populations riveraines des forêts et qui en dépendantes peuvent en outre solliciter et obtenir la gestion de leurs forêts ou, à défaut, bénéficier des fruits issus de son exploitation. Le contrôle systématique du respect de la réglementation est assuré par des gardes forestiers et des conservateurs appartenant à l'administration du Ministère de l'environnement et des forêts.

Par ailleurs de nombreuses réserves sont constituées et entretenues de par le pays pour garantir une couverture minimale du territoire national par les forêts. Une agence spécialisée (ANAFOR) a été créée. Elle fait la promotion de la régénération forestière et du maintien de la biodiversité.

Engagement VII :

Mesures prises pour favoriser la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet Mondial de l'alimentation

a) Arrangements institutionnels visant à mettre en œuvre le Plan d'Action et à suivre les progrès réalisés en matière e mise en œuvre

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation, les différents ministères impliqués directement ou indirectement sont réunis dans un comité de concertation destiné à rassembler les éléments, et harmoniser les actions pour une progression concertée vers les objectifs du plan. Ce comité coordonné par le Ministère de l'Agriculture se met encore en place pour ce qui est des structures et des procédures.

b) Campagnes sur le thème « De la nourriture pour tous »

Le Thème de la nourriture pour tous est largement diffusé dans toutes les couches de sociétés, par voie d'affiches, de communiqués et débats radiophoniques, d'émissions télévisées, d'articles de presse et d'insertions dans les journaux publics et privés. L'événement saillant demeure le show télévisé Téléfood qui permet chaque année de collecter plus de 25 millions de francs à mettre à la disposition des populations défavorisées pour le financement des activités de production ou de transformation des aliments à un coût abordable.

c) Mécanismes visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du pays

Les services techniques traditionnels et les projets émanant des ministères en charge du développement rural sont constamment sur le terrain pour vulgariser les techniques de productions modernes, identifier les contraintes à la production, à la transformation au stockage ou à la distribution des aliments et proposer des solutions appropriées aux problèmes rencontrés.

Les services communaux et administratifs, assurent un suivi permanent de l'état nutritionnel des populations, en coordination avec les districts de santé, prêts à alerter les centres de décision aux premiers signes de déséquilibre.

Par ailleurs l'Etat a mis au point le Projet d'Education, Santé et Nutrition logé au sein du Ministère e la Santé et qui œuvre dans la sécurité alimentaire à travers des actions visant à apprécier et à améliorer la qualité nutritive de l'alimentation des populations Camerounaises.

SECTION IV:

BILAN DE L'EXPERIENCE - EXAMEN DES BONNES PRATIQUES ET DES OBSTACLES ENTRAVANT LA LUTTE CONTRE LA FAIM

Bien que difficilement appréciable pour cause d'appareil statistique inopérant, la situation alimentaire du Cameroun n'est pas alarmante. Les autorités gouvernementales ont amorcé une série d'actions qui ont été largement présentées dans les sections 2 et 3 visant l'intensification, et la diversification des productions agricoles et un développement intégré du monde paysan. La stratégie de développement du secteur rural est la boussole de cette politique. Elaborée en concertation par tous les intervenants du secteur, elle met un accent sur l'implication des jeunes et des femmes, fortes composantes de la population nationale, dans les activités rurales. Elle privilégie l'approche programme, ce qui donne au décideur une vision plus globale des besoins et des activités, tout en facilitant la mise en cohérence.

Plusieurs contraintes ont cependant perturbé la bonne exécution de ces actions :

La coordination imparfaite des activités : Les actions prises font appel à une réflexion concertée et collégiale de plusieurs secteurs de la vie publique et nécessitent de ce fait une bonne coordination au plus haut niveau de l'échelle Gouvernementale. A ce stade, les lourdeurs administratives, le manque de professionnalisme de certaines ONG impliquées et le manque d'intérêt manifesté au début par la société civile, ont contribué à freiner l'élan du Gouvernement. En outre, il faut reconnaître que les Etats sont très souvent laissés à eux-mêmes, sans que sur le plan international, il y ait un organe permanent de suivi qui évaluerait de manière quasi régulière au niveau de chaque Etat, les progrès réalisés.

Les ressources insuffisantes et difficiles à mobiliser: L'exécution, le contrôle et le suivi du Plan d'Action aux niveaux national, sous-régional et même international exigent des ressources financières et humaines supplémentaires qu'il est souvent difficile de mobiliser. Quand bien même la mobilisation de certaines ressources s'est faite, cela a pris du temps, ce qui a entraîné de grands retards dans la mise en œuvre des actions et même dans la prise de décisions vitales et la réalisation des objectifs.

Les concertations régionales et internationales appliquées tardivement et les politiques agricoles insuffisamment intégrées : Dans le cadre des négociations sous-régionales et même internationales, chaque Etat dispose de mécanismes particuliers de validation ou de ratification de textes ou conventions dont la procédure est plus ou moins longue d'un pays à l'autre. Ceci a entraîné des retards et même des blocages dans les accords de partenariat entre Etats.

Les politiques agricoles se caractérisent par : i) l'absence des structures permanentes s'occupant des problèmes d'intégration régionale au sein des départements d'agriculture dans tous les états ; ii) les décisions régionales comme celle de l'adoption du Tarif Extérieur Commun sont assurées par les finances, sans participation effective des départements en charge du secteur agricole ; iii) les interventions extérieures dans le secteur ne prennent en compte que l'aspect national, le niveau régional ne faisant pas dans la plupart du temps partie de leurs interventions ; iv) l'absence et la faiblesse des statistiques agricoles à l'intérieur de la CEMAC ; ce qui limite les possibilités d'échanges et la programmation des actions d'intérêt régional.

L'appareil statistique inopérant : les statistiques sont au début et à la fin de tout processus de développement ; cependant, les statistiques agricoles sont inopérantes au Cameroun. Il est par conséquent difficile de faire un diagnostic de référence ou d'évaluer le progrès réalisé imputable aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions du Sommet Mondial de l'Alimentation.

Les contraintes liées au contexte de pauvreté : La pauvreté ambiante dans le monde rural limite fortement l'accès des populations aux intrants agricoles et aux moyens modernes de production et de transformation. Elle constitue de ce fait une contrainte sérieuse à la bonne exécution du plan d'action du sommet mondiale de l'alimentation.

En guise de suggestion :

A l'attention de la FAO : *i)* mettre sur pied un observatoire technique permanent pour le suivi de la mise en œuvre au niveau des Etats et des régions des engagements pris lors du SMA, *ii)* donner à cet observatoire, les moyens nécessaires à son fonctionnement, *iii)* concevoir un programme d'appui aux actions de coordination au niveau des Etats, *iv)* inclure des produits autres que les céréales, notamment les tubercules et les bananes plantains dans la classification des PFRDV, ceci permettrait alors d'aboutir à une nouvelle classification. *v)* mettre en place des programmes d'appui au renforcement des capacités des ONG.

A l'attention des pays membres : *i)* Préparer à la fin de chaque sommet, un plan d'action dont le calendrier sera rigoureusement suivi, *ii)* mettre sur pieds un comité local de suivi dont la coordination se fera au niveau le plus élevé du Gouvernement, *iii)* inscrire dans les budgets annuels, les ressources financières pouvant assurer le fonctionnement de ce comité local, *iv)* la faim et la malnutrition étant directement liées à la pauvreté, inclure les programmes de lutte contre la faim et la malnutrition dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. *v)* Rechercher activement et en première priorité les financements nécessaires à la mise sur pieds d'un appareil statistique fiable et efficace, susceptible de servir à une évaluation objective des progrès réalisés dans les Etats membres.